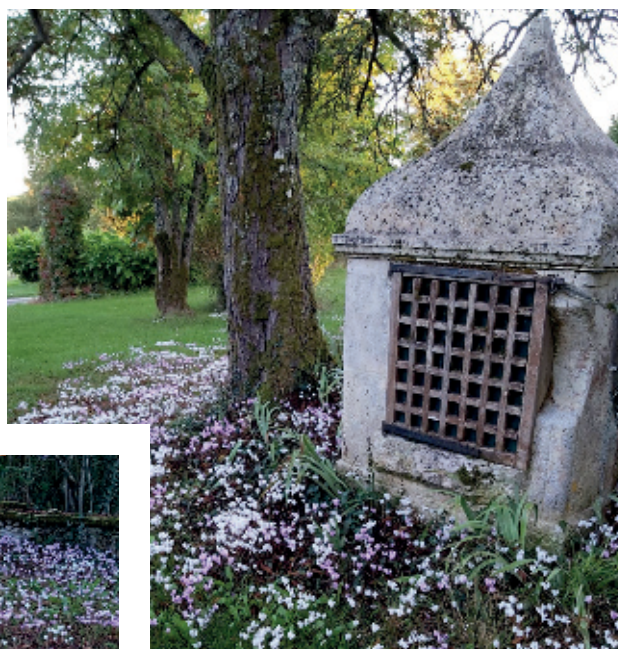


l'écho de l'Argentonne



Bulletin communal de Rioux-Martin – Janvier 2022

■ sommaire

Le mot du maire	p. 3	PASS Sud Charente	p. 10
Urbanisme, élections	p. 5	L'espace anglophone	p. 11
Travaux communaux	p. 6	Informations diverses	p. 12
La vie communale	p. 7	Page d'histoire :	
L'écharpe d'Iris	p. 9	le cimetière	p. 14
		L'armoise	p. 16



Coordonnées de la mairie

La mairie de Rioux-Martin est ouverte au public

tous les jours de la semaine :

✓ le lundi de 8 h 30 à 12 h

✓ le mardi de 8 h 30 à 12 h

✓ le mercredi de 13 h 30 à 17 h

✓ le jeudi de 8 h 30 à 12 h

✓ le vendredi de 8 h 30 à 12 h

La mairie est ouverte toute l'année, mais en cas de fermeture exceptionnelle un avis est affiché sur la porte du bâtiment avec les coordonnées du maire et des adjoints, en cas d'urgence.

M. Le Maire, Gaël PANNETIER, est visible sur rendez-vous.

Pour cela merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

Son numéro de portable est le : 06 63 32 17 51

Pour nous contacter :

Adresse : Mairie, 10 route de La Genétouze, 16210 Rioux-Martin

Téléphone : 05 45 98 19 04

Un répondeur est disponible lorsque la mairie est fermée,

vous pouvez laisser un message, nous vous rappellerons.

Adresse e-mail de la commune : rioux-martin@orange.fr



Pour vous accueillir :

– Annick Moreau, chargée de l'état civil, des élections, des formalités administratives, de l'urbanisme, de la comptabilité et du social (présente le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin).

– Géraldine Nadaud, chargée des différents projets communaux, des réunions de conseil municipal et commissions, du journal communal et du site internet (présente le mardi et vendredi matin, ainsi que le mercredi après-midi).

La commune possède un site internet, qui est en cours de refonte, où vous trouverez toutes les informations utiles : convocations et comptes rendus de conseil municipal, commissions, syndicats, entreprises locales, tourisme, associations, manifestations, arrêtés, photographies... Certaines rubriques sont encore vides, le site est complété et mis à jour au fur et à mesure.

Nouveau site internet de la commune :

<https://www.rioux-martin.fr>



Couverture

crédits photos : Yves-Michel Foucaud, Marie-France Longaud, Gaël Pannetier.

ÉTAT CIVIL 2021

Naissance

– Paul GIRARD, né le 10 octobre 2021 à Soyaux, au foyer de Anthony GIRARD et Coralie BOTTON

Mariage

– Marie-France LONGAUD et Etienne NAU, le 24 avril
– Géraldine NADAUD et Marc CHAPRON, le 14 août

Décès

– Mme SOUCHELOT Andrée, née Dolet, décédée le 18 juillet 2021 à Rioux-Martin

– M. VESSIÈRE Jacques, décédé le 21 septembre 2021 à Barbezieux,

– M. GAMUNDI Pascal, décédé le 8 décembre 2021 à Barbezieux.

LE MOT DU MAIRE



*Mesdames, Messieurs,
chères Rioux-Martinoises,
chers Rioux-Martinois, chers amis,*

En ce début d'année 2022, à mon grand regret encore une fois, je n'ai pas pu vous adresser des vœux tout à fait classiques en vous souhaitant le meilleur pour vous et pour vos proches et partager la galette des rois. J'aurais préféré retrouver une vie normale remplie d'échanges et de liens sociaux.

La situation sanitaire qui perdure et que nous vivons actuellement nous oblige à restreindre nos libertés et à renoncer aux moments conviviaux habituels et importants pour la vie de la commune.

Malgré cette crise, la commune est à vos côtés pour adoucir ses effets. Je souhaite remercier les élus, le personnel qui œuvre dans le service administratif et pour l'entretien de notre village, réalisé par le chantier d'insertion Pass Sud Charente.

Le principe de continuité du service public a été assuré, de manière que vous puissiez toujours avoir un interlocuteur pour un acte d'état civil, les mariages, les documents d'urbanisme, l'école, la voirie... La charge administrative a été conséquente.

Les subventions aux associations ont été maintenues, malgré les difficultés de fonctionnement auxquelles elles sont confrontées, et tous nos remerciements vont aux équipes de

bénévoles qui tout au long de la crise sanitaire se sont battus pour tenter de faire des animations malgré les protocoles compliqués.

Concernant notre communauté de communes Lavalette Tude et Dronne, le travail engagé dans le précédent mandat sur l'harmonisation de charges transférées, en lien avec les compétences transférées (économie, voirie, écoles, enfance jeunesse, culture...), devrait voir enfin une issue. Une nouvelle répartition des charges a été travaillée et validée par 80% des communes, ce qui permettra de retrouver une certaine équité de traitement entre les communes sur le territoire et permettra de travailler plus sereinement.

Enfin pour cette année 2022 il nous faut donc continuer d'être solidaires et combatifs. Vous pouvez compter sur vos élus et les services de la mairie pour répondre à vos demandes, à vos interrogations et à vos besoins.

En vous présentant mes meilleurs vœux pour 2022, je veux vous exprimer toute ma solidarité, ainsi que celle de l'ensemble des élus dans cette période difficile. Je veux vous souhaiter, à vous et à tous vos proches, une année qui vous apporte bonheur et réussite dans vos projets personnels, professionnels, familiaux et associatifs. Plus que jamais l'entraide, la solidarité et la tolérance devront nous guider toutes et tous pour enfin surmonter cette crise.

Votre Maire, Gaël Pannetier

La boîte à livres dans le bourg

La commune de Rioux-Martin a entrepris des travaux d'amélioration de sa boîte à livres, dans la rue du Pont-Tamisé, en face de l'église, dans un petit local communal.

C'est le chantier d'insertion PASS Sud Charente qui va réaliser de nouvelles étagères, afin de pouvoir mieux ranger la grande quantité de livres déposés.

Pendant la durée des travaux, tous les livres seront sortis et entreposés dans un local non ouvert au public. **C'est pourquoi la boîte à livres est momentanément fermée** (depuis le 8 décembre 2021).

Elle sera réouverte dès que possible après l'installation des étagères et la réintégration de tous les livres.

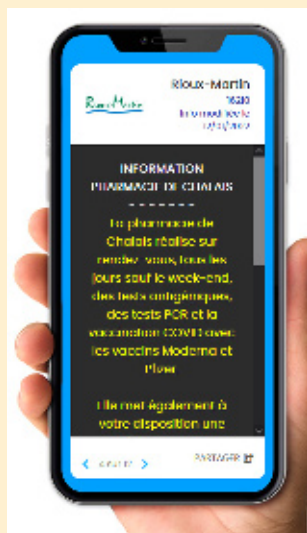
En attendant, nous vous remercions de bien vouloir garder les livres que vous souhaiteriez déposer.

Merci pour votre compréhension.



PanneauPocket application à installer pour suivre l'actualité de votre village

Pour vous tenir informé et recevoir les informations communales (manifestations, alertes météo, coupures des réseaux, informations préfectorales...) n'hésitez pas à télécharger l'application PanneauPocket.



Téléchargez gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur l'AppStore ou Play-Store.

Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite la commune de Rioux-Martin en favori en cliquant sur le cœur ♥, situé à côté du nom de la commune.

Pas besoin de créer un compte. A ce jour, 328 smartphones ont mis Rioux-Martin en favoris, et reçoivent régulièrement des informations de notre commune.

Quand aurai-je la fibre ?

La fibre est en cours de déploiement en Charente. C'est Charente Numérique, Syndicat mixte, qui assure son financement et son installation.

Le réseau construit par Charente Numérique est un réseau public. Son financement est assuré par des fonds publics.

Pour savoir quand la fibre arrivera chez nous :



<https://www.charente-numerique.fr/quand-aurai-je-la-fibre/>

Une partie de Rioux-Martin, côté Médillac (villages des Landes, de Bodinot, du Moulin de Roche et de Moque Panier) a déjà la fibre.

Tout le reste de la commune sera raccordable au 1^{er} trimestre 2022.

Urbanisme 2021

Les demandes d'urbanisme sur notre commune (déclarations préalables, permis de construire et certificats d'urbanisme) sont reparties en forte hausse cette année, en raison notamment des nombreuses ventes immobilières. En 2021, nous avons recensé 38 demandes (23 en 2020, 27 en 2019 et 29 en 2018).

Déclarations préalables

Notamment pour les nouvelles constructions entre 5 et 20 m². Attention: aux abords des monuments historiques (notre église), une déclaration préalable est exigée pour toute construction, quelle que soit sa taille. **Il y a eu 3 demandes en 2021** (contre 2 demandes en 2020)

- une le remplacement d'une porte d'entrée,
- une pour l'extension d'une maison d'habitation,
- une pour la création d'un garage.

Permis de construire

À noter: **le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m².**

Il y a eu 4 demandes en 2021 (6 en 2020):

- une pour l'agrandissement d'une maison,
- une pour la construction d'une maison d'habitation individuelle,
- une pour un abri, pour du matériel agricole,
- une pour la construction d'un garage.

Certificat d'urbanisme

23 demandes en 2021 (15 en 2020): 17 CU informatifs, lors des ventes, et 6 CU opérationnels, pour connaître la constructibilité ou non d'une parcelle.

Permis de démolir

1 demande en 2021, pour la démolition partielle d'une grange.

Autorisations de travaux dans un périmètre protégé

Un périmètre de protection (500 mètres autour de l'église) nécessite une autorisation pour tous travaux de construction, d'amélioration ou d'extension. Les dossiers, déposés en mairie, sont préalablement soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

L'église de Médillac est aussi classée, les travaux dans les villages du Chiffre et une partie du village de Roche sont donc soumis à autorisation de l'ABF. Les deux cimetières de Rioux-Martin sont situés dans le périmètre de l'église, tous travaux dans leurs enceintes: murs, création et restauration des concessions, sont obligatoirement soumis à déclaration préalable pour avis de l'Architecte des Bâtiments de France.



Élections en 2022

■ Elections présidentielles

Le président de la République est élu au suffrage universel direct. Pour être élu, le candidat doit obtenir plus de la moitié des suffrages exprimés. Si aucun candidat n'est élu lors du 1^{er} tour, les 2 candidats arrivés en tête sont autorisés à se présenter au second tour, qui a lieu deux semaines après.

- 1^{er} tour prévu le 10 avril 2022
- 2^e tour prévu le 24 avril 2022.

■ Elections législatives

Les députés sont élus au suffrage universel direct (scrutin majoritaire à 2 tours).

- 1^{er} tour prévu le 12 juin 2022.
- 2^e tour prévu le 19 juin 2022.



■ Vote par procuration

Si un électeur est dans l'impossibilité de se rendre dans son bureau de vote (vacances, obligations professionnelles, état de santé...), il peut voter par procuration. Il désigne alors une personne qui votera à sa place (le mandataire), selon ses consignes. Lors de cette démarche, l'électeur n'a pas à fournir de justificatif sur le motif de son absence.

La loi du 29 mars 2021 permet que les procurations soient « déterritorialisées »: **un mandant peut confier sa procuration à un mandataire qui n'est pas inscrit dans la même commune.**

Le mandataire qui vote en France ne peut détenir plus de deux procurations, et une seule d'entre elles peut être établie en France.

Depuis le 6 avril 2021, il est possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site:

<https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Travaux d'aménagement du bourg

“ La place de l'église

Suite aux fouilles archéologiques préventives et au rapport favorable pour la reprise des travaux, l'aménagement de la place de l'église va pouvoir débuter.

Le calendrier chargé de l'entreprise qui doit réaliser les travaux (la SCOTPA) et la météo nous ont contraints à programmer ces travaux pour mi-avril 2022, achèvement prévu en juin 2022.

Travaux prévus

Sur la place de l'église, l'aménagement propose un traitement qualitatif s'étendant à la chaussée. La vue sur l'église sera un peu plus ouverte avec un nouvel escalier plus long permettant d'obtenir un parvis en seuil d'église avec une pente atténuée.

La circulation pour les personnes à mobilité réduite (PMR) est donc également intégrée jusqu'à ce parvis adapté, par un traitement de la place au niveau du monument aux morts. La place est ainsi aménagée en plusieurs espaces :

- ✓ un espace central avec une partie piétonne sablée autour du monument aux morts et un espace vert avec le remplacement de 3 arbres sénescents,
- ✓ un cheminement en béton désactivé pour les PMR d'au moins 1,50 m de large le long du muret séparant la place de la voie de circulation,
- ✓ un espace perméable en pied d'église de teinte claire couleur calcaire, séparé de l'espace central par des madriers en bois,
- ✓ un espace vert en fond de place qui intégrera les accès riverains.

L'espace central au niveau du monument aux morts sera séparé localement des espaces de cheminements par des murets-bancs. Un madrier en bois viendra séparer l'espace du monument aux morts de l'espace vert et de l'espace de circulation le long de l'église.

Au niveau du parvis, l'embranchement sera réalisé en bordures pierre et béton désactivé, avec des marches plus confortables, sans rupture de niveau jusqu'à l'entrée de l'église, traitée en pavés naturels sur sable.

La chaussée sera refaite.

Les caniveaux en pavés en pied du mur de séparation avec la place seront conservés.

4.1.6 Place de l'Eglise :



Manifestations organisées par la municipalité

“ Cérémonies commémoratives du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918

En raison de l'épidémie de Covid-19 ces cérémonies ont eu lieu mais en très petit comité au monument aux morts de la commune, sur la place de l'église. Une gerbe de fleurs a été déposée sur le monument.

“ Repas de l'amitié et Noël des enfants

Toujours en raison de l'épidémie et pour la seconde fois depuis plus de 10 ans, le repas de Noël organisé mi-décembre n'a pas eu lieu. A la place, des coffrets gourmands, à base de produits locaux, ont été offerts à tous les habitants de plus de 65 ans et distribués par le conseil municipal.

Le Père Noël n'a pu également venir distribuer des cadeaux aux enfants de la commune lors de cette journée festive. Il a déposé ses cadeaux à la mairie, où les parents ont été invités à venir les récupérer. Nous pouvons remercier Joëlle Mercadé qui a organisé ces deux distributions.



Autres manifestations

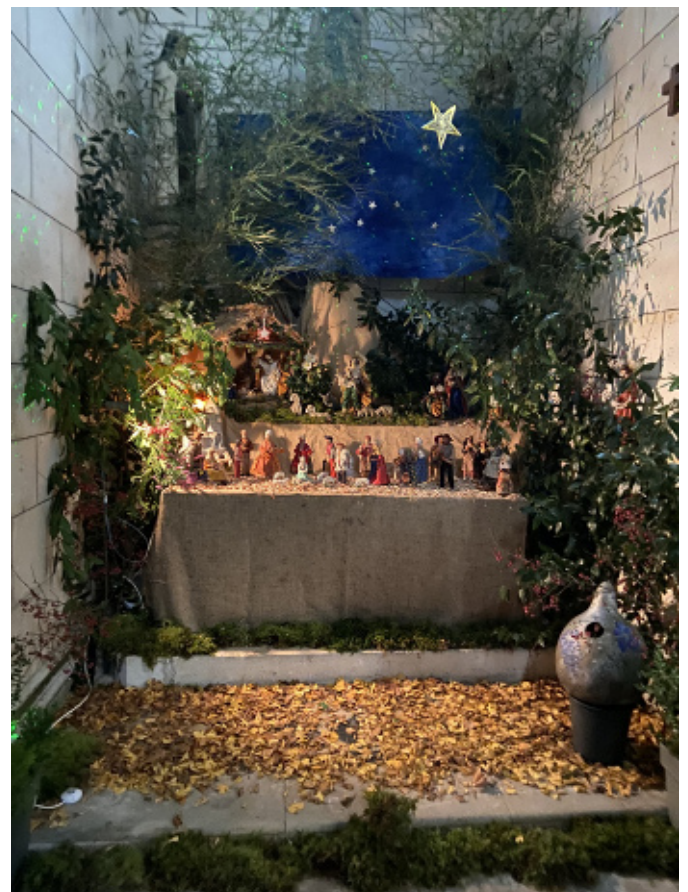
“ Ronde des crèches

Comme les années précédentes, et après une année sans, en 2020 à cause du Covid, la commune de Rioux-Martin, grâce à Yves-Michel Foucaud, a participé à la ronde des crèches du canton de Chalais.

Une crèche avec des santons de Provence a été créée dans l'église de Rioux-Martin. Elle était visible durant les fêtes de fin d'année et a fait partie du circuit de la ronde des crèches, organisé par les associations Anim's et Sauvegarde du Patrimoine de Chalais, les dimanches 12 et 19 décembre. Seize crèches ont été réalisées dans 14 églises, dont celle de Rioux-Martin, et dans 2 chapelles dont celle du château de Chalais, qui a clôturé le circuit avec le partage de la galette.

Toutes ces crèches sont de style différent : traditionnel, bucolique ou de style ancien comme au château. Une cinquantaine de personnes ont participé à cette édition 2021.

Merci aux bénévoles pour ces animations communales.



Les manifestations communales en 2022

En raison de l'épidémie de Covid-19 aucune manifestation n'est encore prévue pour 2022.

Les vœux du maire et le partage de la galette des rois en janvier ont été annulés suite à l'évolution de la situation.

Si cela est possible, et dans le respect des règles sanitaires, il est possible que les manifestations organisées en 2019 soient de nouveau programmées en 2022 (cérémonies commémoratives, chasse aux œufs, repas de village autour du four à pain et dans les jardins de la mairie...).

Dès qu'elles le seront, vous en serez informés (courrier, mail, PanneauPocket, affichage...).

La vie associative 2021 / 2022

Associations communales

Pour cause de Covid-19, beaucoup d'animations, organisées chaque année par les différentes associations communales : compétition équestre de TREC (par l'association ATRAIT), randonnée du 1^{er} mai (par l'association Un Autre Regard en Argenton), et la randonnée gourmande semi-nocturne (par la société de chasse le Saint Hubert Club Chalaisien) ont été annulées en 2020 mais également en 2021.

Leur reprogrammation en 2022 est toujours incertaine. La commune continue à soutenir malgré tout ses associations afin de les retrouver dès que possible.

Un Autre Regard en Argenton

Un Autre Regard a participé au Forum des associations à Chalais mi-septembre. Isabelle et Nanou ont animé le stand en proposant des balades avec leurs ânes, Ramsès et Câlina.

Fin septembre, après une année 2020 blanche, nous avons retrouvé avec plaisir nos amis d'Arpeggione. Nous avons innové, le concert s'est déroulé dans la salle des fêtes de Rioux-Martin. Musiciens et public n'ont pas boudé le plaisir de se retrouver. Ce moment de partage a été bien agréable pour tout le monde. Enfin, dans le cadre de la présence du Familibus à Rioux-Martin, nous avons organisé une balade avec nos fidèles amis Ramsès et Câlina, avec leurs maîtres Isabelle et Nanou.

Les enfants étaient ravis de cette escapade champêtre.
La Présidente, Joëlle MERCADE



L'écharpe d'Iris

L'écharpe d'Iris est un atelier de teinture végétale créé par Dorothée Elwart et installé à Rioux-Martin derrière l'église, au 5 route du Pont-Tamisé, depuis juin 2021. Dorothée y développe un projet artisanal et artistique autour des fibres textiles naturelles et des couleurs de la nature.

Elle aime tout particulièrement travailler le lin et la laine. A l'atelier, des écharpes finement tissées côtoient du linge ancien qui n'attend que de belles couleurs et un peu de couture pour connaître une nouvelle vie.

Chaque bain de teinture est composé de plantes tinctoriales choisies avec soin et dosées suivant l'inspiration de la teinturière. Garance, millepertuis, réséda, rhubarbe, indigo, artichaut... la liste est longue car l'arc-en-ciel végétal est d'une richesse inépuisable. Les couleurs obtenues sont uniques, lumineuses et vibrantes.

Dorothée a également à cœur de transmettre son amour des couleurs de la nature.

Elle propose tout au long de l'année des stages de teinture à L'écharpe d'Iris et des activités pour les enfants et les familles.

Pour suivre les actualités de son activité, rendez-vous sur la page Facebook «L'écharpe d'Iris – Teintures divines» ou @teintures.divines. Pour la contacter : atelier.lecharpediris@gmail.com – 06.51.07.12.75

N'hésitez pas à désencombrer vos armoires de vos draps et linge ancien blanc et à vous rapprocher de Dorothée, qui sera heureuse de les retravailler en couleur végétale !



CHANTIER D'INSERTION PASS SUD CHARENTE

Programme d'Actions Sociales et Solidaires en Sud-Charente



PASS Sud Charente est un chantier d'insertion organisé sous la forme associative, loi 1901.

Cette association à caractère social et solidaire participe à l'activité économique du territoire en proposant des services aux collectivités et associations locales. Elle permet à des personnes éligibles aux contrats d'insertion d'avoir un emploi, un suivi social et des formations personnalisées. Elle a été créée en mai 2003 par un collectif de deux associations et deux collectivités, dont la commune de Rioux-Martin.

■ La gouvernance de PASS Sud Charente est assurée par ses membres adhérents

En 2022, les 17 élus du conseil d'administration sont issus des membres adhérents : la Commune de Rioux-Martin, l'ATRAIT, l'ASCAC, le Syndicat d'aménagement du Bassin versant de la Dronne Aval, le Syndicat du bassin du Né, CDC Lavalette Tude Dronne, la commune de Saint-Avit, la commune de Chalais, la commune de Montmoreau, Un Autre regard en Argentonnie, l'ASAI des Belettes, la commune de Bonnes, la commune d'Yviers.

■ Le conseil d'administration a été renouvelé en décembre 2021

Les 7 membres du bureau élus sont : président, Gaël Panetier ; 1^{er} vice-président, Joël Boniface ; 2^e vice-président, Vincent Guglielmini ; 3^e vice-président, Gérard Marcelin ; trésorière, Annie Motard ; secrétaire, Cédric Lafarge ; membre : Patrick Florent.

■ L'équipe encadrante

Elle se compose de 3 personnes en CDI :

- ✓ 1 même personne assure les missions de coordination et d'accompagnement socioprofessionnel auprès des salariés pour 28 h hebdomadaires.
- ✓ 2 encadrants techniques d'insertion, à temps plein, assurent l'organisation, l'encadrement des chantiers et la formation des salariés en insertion.

■ Activités supports du chantier d'insertion par l'activité économique

A l'image des travaux réalisés tout au long de l'année sur la commune de Rioux-Martin, 80 % des activités support se portent sur l'entretien des espaces verts, d'espaces naturels et de cours d'eau. Le chantier vient aussi en appui logistique pour des associations locales adhérentes dans l'organisation de manifestations, telles qu'Un Autre Regard en Argentonnie et Atrait (leur activité est très diminuée depuis 2 ans à cause des conditions sanitaires).



Broyage des branches lors de l'entretien des espaces naturels.

Le reste de l'activité est couverte par des prestations en lien avec la réalisation ou l'entretien de bâtiments et de petit patrimoine bâti.

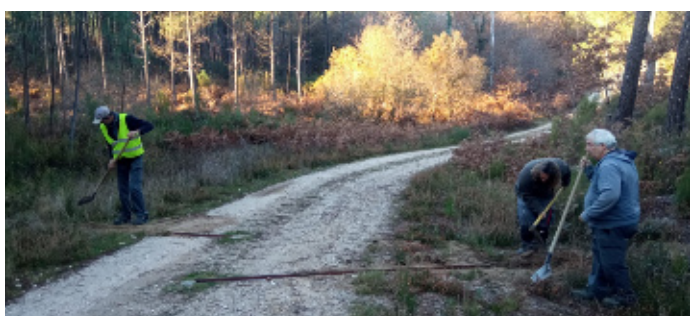
■ Être salarié à PASS Sud Charente

L'association emploie jusqu'à une dizaine de salariés en insertion pour un maximum de 8 Equivalents Temps Plein (ETP). Le chantier d'insertion propose des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI), de 25,5 h à 35 h hebdomadaires, pour une durée de 4 mois. Selon les projets d'insertion du salarié, ce contrat peut être renouvelé jusqu'à 2 ans. L'obtention du PASS Insertion par l'Activité Economique (IAE) est nécessaire pour être recruté à PASS Sud Charente (se rapprocher de Pôle Emploi, d'un travailleur social ou du chantier d'insertion préalablement à un dépôt de candidature).

■ Critères de recrutement

La motivation et la formulation d'un projet de vie et professionnel prime sur l'expérience. Nous recrutons le plus souvent des personnes sans expériences par rapport aux activités proposées. Le passage sur le chantier d'insertion est une étape, qui doit servir de tremplin vers l'emploi durable ou l'accès à des formations qualifiantes ou certifiantes. Idéalement, nous avons pour objectif de mixer les équipes entre hommes et femmes et d'atteindre la parité sur le chantier. Ces dernières années, cet objectif est difficilement atteignable au regard du faible nombre de candidatures féminines.

Citation d'un salarié du chantier : « A l'heure où le circuit court devient plus qu'une possibilité, donner du sens à sa vie peut s'illustrer en étant acteur dans la commune où l'on vit. »



Nettoyage des rigoles sur les pistes de FDCI, Rioux-Martin.

L'espace anglophone

par M. George PHILPOTT



Maintenant que Noël et les fêtes de fin d'année sont passés, nos amis écossais se tournent vers la "Burns Night". Robert (Rabbie") Burns était un célèbre poète écossais, qui écrivait ses poèmes en dialecte écossais. Son anniversaire est célébré par les Écossais du monde entier, le 26 janvier. Traditionnellement, le fête de Burns Night se compose de haggis, de "neeps and tatties" et, bien sûr, de whisky.

Mais qu'est-ce qu'un haggis ?

Le haggis sauvage est un petit animal que l'on trouve uniquement dans les montagnes d'Écosse. Il court autour des montagnes et est unique, car ses jambes gauche et droite sont de longueurs différentes. Cela leur permet de courir autour des montagnes escarpées sans tomber. Il en existe deux variétés: le plus fréquent est le haggis des West Highlands, qui a des jambes droites courtes et des jambes gauches longues; il ne peut, bien sûr, courir autour des montagnes que dans le sens des aiguilles d'une montre. Il existe une race inférieure qui ne vit que dans les montagnes près du Loch Ness, qui a des jambes gauches plus courtes, et qui ne circule que dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.



La méthode de chasse aux haggis consiste pour un chasseur qui marche autour de la montagne en jouant de la cornemuse. Les haggis s'enfuient devant lui autour de la montagne. Le deuxième chasseur se cache de l'autre côté de la montagne; lorsque les haggis courent vers lui, il saute pour les effrayer. Les haggis essaient de se retourner, mais comme ils ont maintenant leurs petites jambes en bas de la colline, ils tombent et roulent en bas de la montagne. Ils sont rattrapés par les chasseurs qui les attendent au pied de la montagne.

Ceci, bien sûr, peut ne pas être vrai; la personne qui me l'a décrit est aussi un célèbre pêcheur de poissons d'avril!

Le véritable haggis est en fait un pudding salé fait d'abats (cœur et foie de mouton) hachés, mélangés à des oignons, de l'avoine, du suif et des épices. Tradition-



nellement, il est enveloppé dans l'estomac du mouton et peut être poché ou cuit au four. Il est servi avec des "neeps and tatties". Il s'agit d'un mélange de purée de pommes de terre et de navets jaunes.

Traditionnellement, lors d'un dîner de Burns, il y a une cérémonie d'escorte du haggis dans la salle, accompagnée par des cornemuses; le maître récite ensuite le célèbre poème "Address to the Haggis", puis le découpe cérémonieusement.

■ Boring Administrative stuff

For those of you who are wanting to change your driving licences to a French one, the system is now up and running efficiently again. It can all be done online via ANTS, and now only takes a couple of weeks from the application. You will need to have:

1. Your old U.K. licence,
 2. A U.K. certificate from DVLA proving the validity of your licence
 3. A digital photograph (which you can get at photographers or in the passport approved photo booths mmmm. The digital photo has a code number on it. You don't need to upload the photo; just enter the photo code number
 4. An ID document.
 5. Justificatif de domicile (eg EDF bill)
 6. Proof of when you arrived in France. Carte de Sejour usually suffices, or the Mairie will sign an attestation
- You can get the DVLA document online; but it's a bit hit and miss; you may need to call them on 0044 300 7906801; be prepared for a long wait.



Source des photos: Wikipedia

Le Syndicat d'eau potable (SEP) du Sud Charente



■ Territoire desservi

Le service d'eau potable du SEP du Sud Charente se divise en 9 services (Baignes-Fontchaude, Montmorélien, Edon-Ronsenac, Salles-Lavalette, Font du Gour, Les Essards, Chalais, Font des abîmes, Brossacais).

L'ensemble des services de la collectivité est exploité en affermage. Les sociétés SAUR et AGUR ont la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

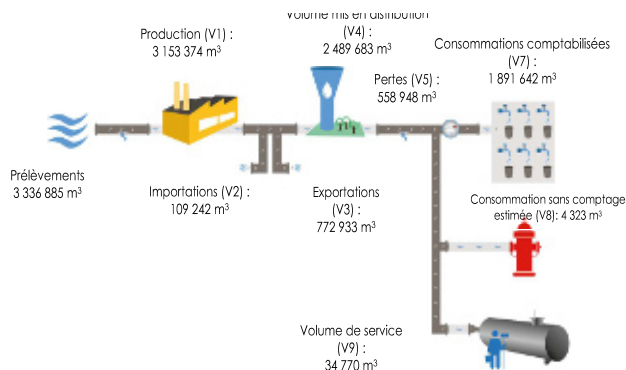
La collectivité a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

En 2020, le service public d'eau potable a desservi 19 229 abonnés, représentant une population de 32 726 habitants.

■ Production et distribution

En 2020, la consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique+non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 98,3 m³.

La collectivité possède 16 ressources propres, 14 stations de traitement, 2 296 km de réseaux. La collectivité importe également de l'eau de collectivités voisines. Le rendement du réseau de distribution est de 82,9%. L'indice linéaire de perte en réseau est de 0,7 m³/km/jour.



■ Tarification de l'eau

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au mètre cube consommé. Il varie d'une commune à l'autre.

Au total, un abonné avec une consommation de 120 m³ payera en moyenne 321,59 € (tarif au 1^{er} janvier 2020, toutes taxes comprises, soit en moyenne 2,68 €/m³).

(Extraits du rapport pour l'exercice 2020.)

INFORMATIONS DIVERSES

■ Rénovation énergétique: toutes les aides dont vous pouvez bénéficier

Vous souhaitez améliorer l'isolation de votre logement? Vous envisagez de changer de chaudière pour réduire votre facture de chauffage? Découvrez toutes les aides d'éco-rénovation possibles avec le guide proposé par le ministère de l'Économie!

✓ **MaPrimeRénov**: elle s'adresse à tous les ménages, ainsi qu'aux copropriétés et aux propriétaires bailleurs. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux réalisés dans la résidence principale.

✓ **Aide «Habiter mieux sérénité» de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)**: versée par l'Anah aux ménages aux ressources modestes pour les aider dans les travaux de rénovation de leurs logements. Le financement dépend du montant des travaux. Le montant total de l'aide ne doit pas excéder 18 000 €.

✓ **Éco-prêt à taux zéro (Éco-PTZ)**: son montant maximal est compris entre 7 000 et 30 000 € selon les travaux financés.

✓ **Chèque énergie pour aider à payer des factures**

d'énergie ou des travaux de rénovation: attribué sous conditions de ressources. Son montant, qui est calculé en fonction de votre revenu fiscal de référence (RFR) et de votre consommation, varie de 48 à 277 € par an.

✓ **Aides des entreprises de fourniture d'énergie (CEE)**: ces entreprises (EDF, Engie, Total...) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie à condition qu'ils soient effectués par un professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE).

✓ **TVA à 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique**: pour certains travaux, dans un logement achevé depuis plus de 2 ans (résidence principale ou secondaire).

✓ **Exonération de la taxe foncière pour les travaux d'économies d'énergie**: certaines collectivités exonèrent temporairement de taxe foncière les ménages qui réalisent des travaux d'économie d'énergie.

✓ **Les aides locales pour financer vos travaux de rénovation énergétique**. Afin de trouver les aides proposées par votre région ou votre commune, se renseigner auprès de l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) qui propose un outil recensant ces aides sur l'ensemble du territoire.

Trions
+FORT

TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES SE RECYCLENT

Trions
+FORT



Consignes de tri délivrées par **calitom** renseignements n° vert 0800 500 429 - www.calitom.com
service public des déchets

J'AGIS
pour réduire
D'abord

Distribution de composteurs dans votre mairie

Pour l'obtention d'un bioseau ou d'un composteur, la mairie gère maintenant directement les commandes auprès de Calitom. Si vous n'êtes pas encore équipé : sachez que le 1^{er} composteur en plastique de 400 litres est gratuit !

Etape 1 : réservez le matériel

Rendez-vous à la mairie afin de préciser le modèle de composteur souhaité parmi ceux proposés par la collectivité et si vous avez besoin d'un bioseau. Si vous avez choisi un modèle de composteur payant, un chèque vous sera demandé.

Etape 2 : retirez le matériel

La mairie vous recontactera pour vous préciser le jour de remise de vos équipements. Pensez à venir muni d'un justificatif de domicile

1/3 de notre sac noir est composé de restes de repas et d'épluchures, environ 30Kg/hab/an. Ils coûtent en transport, en traitement, alors qu'ils sont facilement valorisables.

A compter de 2024, la loi de transition énergétique rend obligatoire le tri à la source de ces biodéchets.

Composter va devenir un geste de tri incontournable pour réduire les sacs noirs et valoriser les déchets organiques.

Préparez vous dès à présent en adoptant les bons réflexes de compostage des déchets de cuisine et des végétaux !



Bioseau en plastique recyclé

contenance 7 litres pour transfert des déchets de cuisine jusqu'au composteur



Composteur :

- en plastique recyclé de 400 litres : gratuit⁽¹⁾

- en plastique recyclé de 600 litres : 15€TTC⁽²⁾

- en bois de 800 litres : 30€TTC⁽²⁾

(1) : Pour les Charentais qui n'ont pas bénéficié d'un composteur gratuit via Calitom depuis moins de 5 ans.

(2) : Inscription auprès de la mairie ; Paiement par chèque, à l'ordre du Trésor Public, sur place.

Le cimetière était-il au milieu du bourg en 1850 ?

Les récentes fouilles archéologiques préventives, menées par l'INRAP autour de l'église, nous apprennent des choses très intéressantes sur l'histoire peut-être lointaine de Rioux-Martin ; mais ce qui suit n'évoquera que la question du cimetière au XIX^e siècle. Ces fouilles ne permettent pas de conclure clairement sur le moment de l'abandon de cette partie du cimetière située au sud et à l'ouest de l'église. Le rapport semble indiquer qu'il était déjà abandonné avant le début du XIX^e siècle. Que peuvent nous apprendre les comptes rendus des conseils municipaux des années 1850 ?

À regarder le cadastre dit « napoléonien » qui date pour notre commune de 1836, on constate que le cimetière entoure intégralement l'église : l'image ci-contre reproduit cette partie du cadastre napoléonien, la seconde (page de droite) reporte en rouge sur l'image actuelle de la commune les limites telles qu'elles apparaissent sur le cadastre de 1836.

Le plus ancien compte rendu du conseil municipal, disponible aux Archives départementales, date de 1838. Il faut attendre 1845 pour que la question du cimetière soit mentionnée explicitement, mais manifestement on en avait parlé bien avant : « le conseil exprime encore ici le regret de ne pouvoir opérer immédiatement la translation de son cimetière hors de l'enceinte du bourg » pour des raisons budgétaires (14 mai 1845).

Le 15 mai 1850, le conseil estime que « la translation du cimetière de cette commune, situé au centre du bourg, supprimée par arrêté préfectoral du 12 décembre 1812, devient de plus en plus nécessaire. Ce cimetière, par la position qu'il occupe, ne pouvant être clos, sert continuellement de parcours aux bestiaux et de dépôt à des objets immondes, ce qui blesse gravement les convenances et est contraire à tout sentiment honnête ». On voit bien ici que le cimetière existe encore dans cette partie sud de l'église, et au vu de l'image ci-dessus il est évident qu'on ne peut que le traverser facilement, y compris avec vaches ou moutons... Un terrain est trouvé, mais il est difficile à la lecture du compte rendu de le localiser et le plan qui était annexé a disparu du recueil. Transfert ou extension ? Il semble en fait que ce soit l'extension vers le nord de la partie nord du cimetière de l'époque, tel qu'on peut le constater au vu du schéma ci-dessus. Mais il aurait

dû avoir une surface de 900 m², alors que la partie qui dépasse n'en fait qu'environ 500.

Dans un premier temps le préfet refuse ce projet, au motif qu'il est trop proche d'une maison, mais le conseil maintient sa demande, ne trouvant aucun autre terrain disponible remplissant les conditions requises, sauf à aller loin du bourg. Le 29 juin 1851,



une enquête de *commodo et incommodo*, demandée par le sous-préfet et assurée par M. Blanc, maire d'Yviers, montre qu'aucun habitant ne s'est prononcé contre le projet et que les propriétaires riverains ont donné leur accord ; le préfet a dû être alors convaincu, même si nous n'avons pas trouvé de trace de cet accord, puisque dès le 2 août 1852 le conseil accepte les frais de notaire afférents à cette extension.

Le conseil du 29 mai 1853 expose le cahier des charges de la confection du mur d'enceinte (qui correspond exactement aux murs et aux deux portes que nous connaissons aujourd'hui) et choisit parmi les artisans qui ont soumissionné de confier le travail à Jean Vicaire et Jacques Renon, au tarif d'un franc le mètre linéaire, portes comprises.

Il s'est donc bien agi d'une extension, et non pas d'un transfert, même si cette dernière hypothèse avait été envisagée. La preuve nous en est fournie par la réponse du conseil municipal, le 4 février 1869, à une demande de M. Lor Constantin, médecin à Verteillac et fils de Jacques Constantin, décédé en 1844, médecin et chirurgien installé chez Moquet, ancien adjoint au maire de l'époque. Il proposait un terrain au sud de la commune, remplissant les conditions requises et permettant ainsi que les eaux ne

soient pas polluées par la proximité du cimetière existant alors. Le conseil refuse cette proposition. Il reconnaît certes que ce n'était pas idéal de n'avoir supprimé «de l'ancien cimetière que les parties midi et couchant qui se trouvaient au centre du bourg et conservé la partie nord qui se trouve en côté et en dehors dudit bourg, pour la réunir à un autre terrain situé de ce même côté nord». «Il fut bien question – continue le compte rendu – dans les temps de le transférer au midi du bourg, sur le terrain dont parle

aujourd'hui M. Constantin; mais ce terrain se trouvant à une distance de 330 mètres des dernières maisons dudit bourg et à celle de 650 mètres de l'église, le conseil, à raison de cet éloignement, crut devoir y renoncer et donner la préférence à celui qui fut alors accepté.»

Il faut donc conclure que, jusqu'aux années 1850-1860, le cimetière de Rioux-Martin entourait intégralement l'église et occupait notamment l'actuelle route du pont Tamisé. Cela ne veut pas dire que des inhumations se pratiquaient encore dans cette partie sud, mais clairement qu'il constituait un «chemin de traverse». Depuis ce cimetière étendu au nord en 1860, une autre extension vers l'est a été opérée en 1976 et enfin le nouveau cimetière paysagé à côté de la mairie est venu s'ajouter en 2012.

Xavier Nau
xavier.nau@wanadoo.fr



Association Syndicale Libre de Gestion Forestière des Belettes

■ Point sur les travaux engagés

Afin de respecter le Plan simple de gestion, la première éclaircie programmée pour 20 propriétaires, sur les 30 de l'association, et pour une surface de 60 ha sur les 220 ha au total, a débuté mi-septembre 2021, avec trois semaines de retard.

Elle n'a été réalisée que pour le quart de la surface à traiter et 4 propriétaires seulement sur les 20 concernés, et a dû être stoppée mi-octobre en raison des pluies abondantes, pour ne pas endommager les pistes DFCI empruntées par les engins de débardage et les camions de transport.

Pour information, 1 245 stères de pins destinés à la trituration ont été récoltés.

Le montant perçu pour la vente du bois des parcelles éclaircies est gelé sur le compte de l'ASL en attente de la fin de la tranche de travaux initialement prévue et reportée à l'été 2022. Cette somme sera répartie équitablement au prorata des surfaces de chacun des propriétaires concernés.

Enfin, en espérant que les conditions sanitaires nous y autorisent, nous prévoyons une assemblée générale avant l'été. Les adhérents en seront informés par courrier. Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez me joindre au 06 28 89 16 75 ou par mail à l'adresse suivante: jallet.bernard@wanadoo.fr

Le Président, Bernard JALLET



L'ARMOISE

une plante discrète aux multiples vertus

Le genre *Artemisia* (les armoises) regroupe des herbacées, des arbrisseaux et des arbustes, généralement aromatiques, de la famille des Astéracées. Attention à ne pas confondre avec l'ambroisie, espèce d'un genre voisin, très envahissant et reconnue comme l'une des premières causes d'allergies polliniques.

Sources : Wikipédia et cahier *Le jardin de la Lézardière* de Guy Pujol, dit l'Arié joie.

Plusieurs espèces d'armoise étaient utilisées depuis l'Antiquité et sont encore utilisées pour diverses propriétés thérapeutiques (l'armoise commune était autrefois dite « la mère des herbes » ou « la mère des simples »; « Si tu connaissais les vertus de l'artémise, tu la porterais dans ta chemise », disait-on), notamment *Artemisia annua* ou *Artemisia afra* pour la lutte contre le paludisme. Certaines espèces aromatisent des alcools ou sont utilisées comme condiment.

En Europe, les espèces les plus utilisées pour l'alimentation et/ou les médecines traditionnelles sont l'absinthe, l'aurone (ou arquebuse), les génépis (armoises des montagnes), l'estragon et l'armoise annuelle.

L'*Artemisia absinthium* : aux feuilles gris verdâtre sur le dessus et presque blanches et soyeuses sur le dessous. Ses fleurs jaunes donnent pour fruits des akènes. Utilisée comme vermifuge dans les maladies de l'estomac, pour provoquer les règles, contre la fatigue, contre le mal de mer et ses nausées, cette plante peut être utilisée en infusion avec du vin, de la

bière, en poudre ainsi qu'en décoction.

L'absinthe est surtout connue pour avoir été l'ingrédient de base d'une boisson populaire au XIX^e siècle, dont Rimbaud, Baudelaire et Verlaine, grands buveurs, tiraient leurs inspirations littéraires.

L'*Artemisia abrotanum* : appelée aussi Aurone ou arbuste cola, c'est un végétal vivace très rustique. Il a la particularité d'avoir une odeur forte et très agréable de cola, comme la fameuse boisson. Son feuillage fin et vaporeux fait de cette vivace une belle compagne pour mettre en valeur les autres plantes du massif. Son petit goût citronné et un peu amer aromatise les plats, les infusions, les vinaigres. Cette plante sert aussi à la fabrication d'une liqueur, l'arquebuse.



L'*Artemisia annua* : appelée aussi armoise annuelle ou absinthe chinoise. Cette variété d'armoise est une plante herbacée annuelle, utilisée en médecine traditionnelle chinoise pour lutter contre les fièvres et les virus depuis plus de 2 000 ans. L'armoise annuelle contient plusieurs substances actives dont l'artémisinine, efficaces pour lutter contre le paludisme. De nombreuses recherches scientifiques sont faites sur cette plante pour son intérêt thérapeutique.

L'*Artemisia vulgaris* : appelée aussi armoise commune ou armoise citronnelle. Seule variété que l'on trouve à l'état sauvage chez nous (dans les fossés notamment). C'est une plante herbacée qui peut mesurer de 60 cm à 2 m de haut. Ses vertus médicinales, connues depuis l'Antiquité, ont connu un regain d'intérêt en raison de nouvelles propriétés découvertes récemment : insectifuge, anti-inflammatoire, tonique, agent antibactérien, antifongique, antioxydant...

Mais c'est aussi une aromatique et une plante comestible dont on fait divers usages culinaires : parfumer et attendrir les volailles, aromatiser les gâteaux, la bière, ingrédient dans les salades (jeunes pousses)...



Artemisia vulgaris

Si ces 4 espèces d'armoise vous intéressent, Yves-Michel Foucaud les collectionne dans son jardin de la Lézardière à Rioux-Martin. Vous pouvez le contacter pour plus de renseignements ou pour obtenir des plants ou graines. Contact, par mail : lalezardiere3@wanadoo.fr et téléphone : 05 45 98 14 04.



Artemisia absinthium